

# AVIS PUBLIC

## Dérogations mineures

À une séance ordinaire qui se tiendra le 20 janvier 2025 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➤ N° 2024-00014 ◀

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la marge latérale de 2.65 mètres sur le côté du lot 2 677 779 alors que la grille de spécification RES-24, annexe 2 du règlement n° 40-2004 relatif au zonage exige une marge latérale de 3 mètres.

**Désignation de l'immeuble** : 442, chemin du Domaine

**Lot** : 2 677 780

**Zone** : RES-24

➤ N° 2024-00016 ◀

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la hauteur du garage à 4.81 mètres alors que l'article 8.3.3 alinéa a) du règlement n° 40-2004 relatif au zonage autorise la construction d'un garage d'une hauteur égale ou inférieure à 4 mètres, excluant l'attique, sous réserve que la hauteur des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principale.

**Désignation de l'immeuble** : 106, chemin Léonard

**Lot** : 3 848 333

**Zone** : VIL 03

**Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.**

Donné à Lac-des-Écorces, ce 18<sup>ème</sup> jour de décembre 2024.



Nathalie Labelle

Greffière-trésorière adjointe

### Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 18<sup>ème</sup> jour de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>ème</sup> jour de décembre 2024.



Nathalie Labelle

Greffière-trésorière adjointe